

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL
A SABRES (40)

Séance du 20 janvier 2020
Délibération n° 18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt, le 20 janvier à 18h00, le Comité syndical s'est réuni à SABRES (40) conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. LAGRAVE Renaud**.

Étaient Présents : M. LAGRAVE Renaud portant pouvoirs de Mme LAMARQUE Gisèle et de Mme BARAT Geneviève, Mme HARRIBEY Laurence, Mme NADAU Marie-Françoise, M. THIERRY Nicolas, M. GILLÉ Hervé, Mme PIQUEMAL Sophie portant pouvoir de M. TOUZEAU Jean, M. DUDON Alain, Mme VALIORGUE Magali portant pouvoir de M. COUTIERE Dominique, M. PEDEUBOY Jean-Louis portant pouvoir de M. BAUDY Serge, Mme CORMIER Claudine, M. DEDIEU Vincent portant pouvoirs de M. DUPIOL Guy et de Mme LE YONDRE Nathalie, M. DUNOGUES Yves portant pouvoir de M. DERVILLÉ Luc, M. GLEYZE Jean-Luc portant pouvoir de M. DELUGA François, M. ICHARD Vincent, M. SORE Serge.

Absents excusés (pouvoirs) : Mme BARAT Geneviève ayant donné pouvoir à M. LAGRAVE Renaud, Mme LAMARQUE Gisèle ayant donné pouvoir à M. LAGRAVE Renaud, M. TOUZEAU Jean ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. BAUDY Serge ayant donné pouvoir à M. PEDEUBOY Jean-Louis, M. DUPIOL Guy ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. DERVILLÉ Luc ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à M. GLEYZE Jean-Luc.

Absents : Mme VEILLARD Carole (excusée), M. CARRERE Paul (excusé), M. SARTRE Philippe (excusé), M. BORDERIE Julien (excusé), M. LAFON Bruno (excusé), Mme LEMONNIER Marie-Christine (excusée), M. PAIN Cédric ayant pouvoir de Mme VEILLARD Carole (excusé), Mme TAPIN Martine (excusée), Mme BRUN Yveline, M. TAUZIN Arnaud, Mme NAYACH Laure ayant pouvoir de Mme TAPIN Martine, M. ROUFFIAT Bruno, M. LASSALLE Jean-Claude.

TOURISME :

Défraiement - Prise en charge des repas et nuitées d'intervenants

Suite à l'organisation du forum annuel du tourisme durable organisé par le Parc le mercredi 27 novembre 2019, et à l'organisation de la journée test de l'Etude Destination Parcs du 3 décembre 2019, certains intervenants et agents du parc sont arrivés la veille pour la préparation de ces événements. Trois agents du pôle tourisme du Parc ainsi que trois intervenants sont concernés.

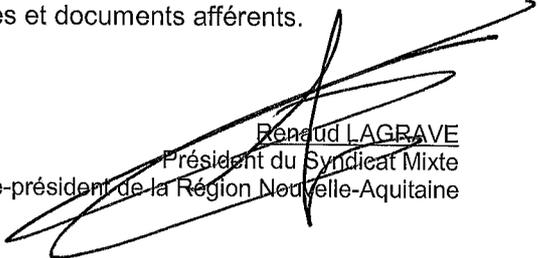
Il est proposé d'assurer la prise en charge des diners et des nuitées représentant :

- Le repas du dîner du 26 novembre pour 5 personnes au restaurant Villa du marché de Salles, soit un total de 117.60€ TTC.
- La nuitée en chambre d'hôte et petit déjeuner du 26 au 27 novembre, pour 5 personnes chez Katie Boschetti à Salles, soit 190€ TTC.
- La nuitée en chambre d'hôte, dîner et petit déjeuner du 2 au 3 décembre pour 3 personnes chez Jean-Marie Stoerkler à Biganos, soit 183.45 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime DECIDE :

- **DE VALIDER** la prise en charge de ces frais.
- **D'AUTORISER le Président** à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le 21 janvier 2020.


Renaud LAGRAVE
Président du Syndicat Mixte
Vice-président de la Région Nouvelle-Aquitaine